

2000 à l'échelle nationale 100 à l'échelle cantonale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **81 (1972)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



*2000 à l'échelle nationale
100 à l'échelle cantonale!*

Dans le secteur des soins aux malades, les «événements historiques» se succèdent en Suisse ce printemps... Nous avons relevé dans le dernier numéro de notre revue que la Croix-Rouge suisse a reconnu le 18 avril 1972 la 100e école de personnel médical auxiliaire dont le programme est conforme à ses directives en matière de formation – en l'occurrence l'école d'infirmières-assistantes CC CRS de Glaris.

Aujourd'hui, nous parlerons de la remise du 2000e certificat de capacité dont la titulaire est une jeune infirmière-assistante sortie de l'Ecole neuchâteloise de La Chaux-de-Fonds. Cette remise a eu lieu le 1er juin 1972. Conjointement, l'école chaux-de-fonnière, qui a ouvert ses portes en octobre 1964 avec une volée de 5 élèves, délivrait son 100e certificat... Donc: deux événements en un!

En 1960 – il y a donc à peine 12 ans – la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires sanitaires demandait à la Croix-Rouge suisse de réglementer et de contrôler la formation des «aides-soignantes» qui, depuis 1969, ont nom «infirmières-assistantes CC CRS».

Les 4 premiers certificats furent délivrés en 1961, le 1000e le fut en avril 1969. Chiffres éloquent: 1000 infirmières-assistantes formées en 8 ans, 1000 autres en 3 ans! 3 écoles en 1962, 13 en 1967, 20 en 1972, 10 autres en voie de création!

Des chiffres suffisamment éloquent pour

prouver l'importance de plus en plus grande que prend le travail de l'infirmière-assistante au sein de l'équipe soignante.

Comme le dit le Prof. Hans Haug, président de la Croix-Rouge suisse, le 1er juin dernier, à La Chaux-de-Fonds, lors de la cérémonie qui a marqué la remise du 2000e certificat de capacité à une élève formée par les soins de l'Ecole neuchâteloise:

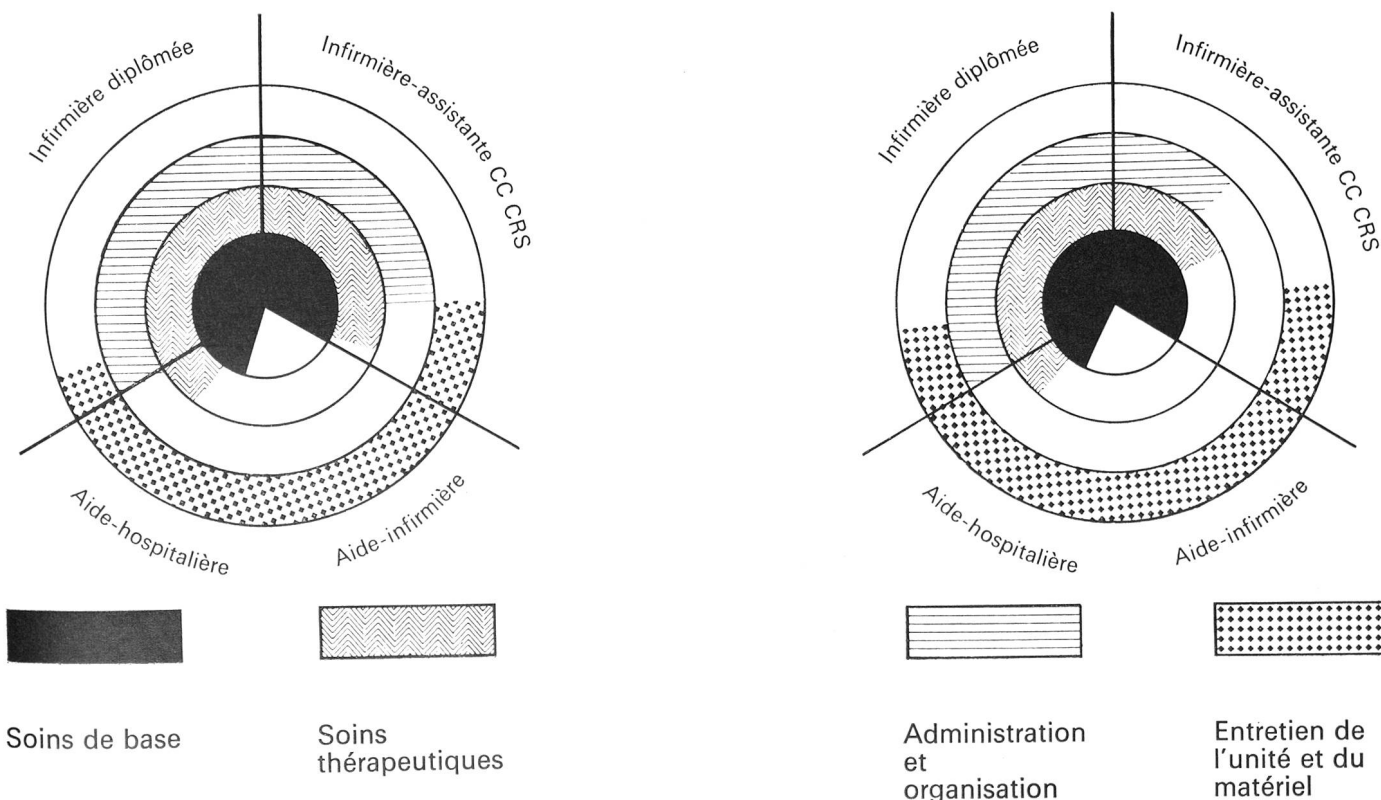
«Je suis particulièrement heureux que cet événement se produise précisément ici, dans cette école qui ouvrit ses portes le 19 octobre 1964, avec une volée de 5 élèves. Car cette école a su faire montre dès le début de beaucoup de perspicacité à l'égard de la nouvelle profession soignante, à l'enseignement de laquelle elle se consacrait. D'emblée, ses élèves furent instruites de façon polyvalente, de manière à pouvoir travailler dans tous les domaines de la médecine et de la thérapeutique. Ce faisant, l'Ecole neuchâteloise a été un précurseur, en ce sens qu'elle a réalisé depuis des années déjà les visées des nouvelles directives de 1971. Elle a ainsi joué le rôle d'Ecole-pilote pour la Croix-Rouge suisse et bon nombre d'autres centres de formation. Sa directrice, Mlle Béatrice van Gessel, a conseillé maintes futures directrices d'écoles et monitrices et les a initiées à leur nouveau domaine d'activité. La Croix-Rouge suisse en sait gré à l'Ecole chaux-de-fonnière, ses autorités, sa direction. Personne ne l'ignore, les autorités et les institutions qui s'occupent d'assurer

aux malades, aux handicapés, aux personnes âgées des soins appropriés doivent affronter de grandes tâches et de graves problèmes. Un problème essentiel réside dans le recrutement et la formation du personnel nécessaire. Depuis des décennies, la Croix-Rouge suisse s'efforce aussi de le résoudre, conformément au mandat qu'elle a reçu des autorités fédérales et cantonales, mandat selon lequel elle est chargée de réglementer, de promouvoir et de surveiller la formation dans plus de 100 écoles de personnel soignant et paramédical. Un souci particulier de la Croix-Rouge suisse étant la préparation des cadres, elle exploite une école supérieure d'enseignement infirmier dont les deux branches se trouvent à Lausanne et à Zurich. En outre, l'Association suisse des infirmières-assistantes et infirmiers-assistants CC CRS ayant exprimé le vœu que ses membres aient la possibilité de se perfectionner, notre Commission des soins infirmiers et notre sous-commission des infirmières-assistantes se préoccupent actuellement de la question. Mais en plus de l'amélioration de la formation, de la poursuite de cette formation et de la préparation des cadres, on attache une extrême importance à l'utilisation du personnel soignant dans les services hospitaliers. A bien des endroits, l'activité de ce personnel devrait être rationalisée davantage, de façon à réaliser des économies de personnel et à rendre le travail plus attrayant.»

Ces figures montrent schématiquement les activités et les compétences de l'infirmière-assistante, de l'infirmière diplômée, de l'aide-hospitalière et de l'aide-infirmière.

Malades chroniques

Malades en phase aiguë



18 mois de formation...

Ce «film» a été tiré au mois d'avril dernier à l'École glaronaise d'infirmières-assistantes CC CRS – la 20e de cette catégorie à avoir obtenu la reconnaissance de la CRS – (voir notre dernière édition). Il donne un aperçu des diverses phases du programme de formation des futures infirmières-assistantes, une formation théorique et pratique qui s'étend sur 18 mois.

Les écoles d'infirmières-assistantes admettent des élèves dès l'âge de 18 ans.

Selon les nouvelles directives concernant sa formation, dont il est parlé en détail aux pages suivantes, l'infirmière-assistante bénéficie d'une formation de base étendue, effectue un stage d'au moins 12 semaines auprès de malades chroniques et un stage de

même durée auprès de malades en phase aiguë. Les heures de cours se chiffrent à 500. A l'issue de sa formation, l'infirmière-assistante travaille en qualité de collaboratrice de l'infirmière diplômée. Cette dernière étant responsable de l'ensemble du programme infirmier dans le poste qu'elle occupe, l'infirmière-assistante la seconde, prenant à sa charge une part de ses fonctions auprès du malade et dans le service.

Dans les homes pour convalescents, maisons pour vieillards bien portants, l'infirmière-assistante prend l'entière responsabilité des personnes qui lui sont confiées. L'infirmière-assistante porte l'uniforme adopté par la Croix-Rouge suisse, blouse et bonnet blancs à liseré bleu marine.

